



DLAL EN BREF FEAMPA 2021-2027

| Economie bleue durable

PROJETS ÉLIGIBLES

Le DLAL FEAMPA - Développement Local mené par les Acteurs Locaux Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture - soutient les projets locaux innovants en faveur d'une économie bleue durable en lien avec les thèmes ci-dessous :

PRATIQUES DURABLES & QUALITÉ DU MILIEU MARIN

- Expérimentation de nouvelles techniques de production afin de limiter leurs impacts sur le milieu marin et le littoral
- Démonstrateurs au service de l'amélioration de l'état écologique du milieu marin et de la ressource halieutique
- Adaptation et atténuation de l'impact des activités économiques face au changement climatique et à l'évolution du milieu marin
- Gouvernance et outils novateurs au service d'une vision terre-mer partagée

CIRCUITS COURTS & ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Structuration et développement des circuits courts et de la vente directe pour les pêcheurs et les aquaculteurs
- Démarches collectives et/ou pilotes de valorisation locale de nos produits de la mer et d'accompagnement des professionnels vers des démarches de qualité
- Outils collectifs de transformation des produits locaux de la mer
- Projets d'économie circulaire visant à limiter l'impact environnemental des activités maritimes

CULTURE MARITIME & MÉTIERS DE LA MER

- Actions novatrices et/ou collectives de médiation et d'éducation aux activités maritimes à destination du grand public
- Coordination et promotion des actions de l'éducation à la mer à l'échelle du Pays de Brest
- Actions collectives et/ou pilotes visant à promouvoir la diversité des emplois maritimes du Pays de Brest et à sécuriser les parcours professionnels vers les métiers de la mer

COOPÉRATION

Le DLAL FEAMPA accompagne les projets communs entre partenaires d'au moins deux territoires distincts, en France ou à l'étranger. Les projets retenus devront s'inscrire dans l'une des 3 thématiques ci-dessus.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

80%

des dépenses totales éligibles pour les structures publiques et les entreprises relevant de l'ESS

50%

des dépenses totales éligibles pour les entreprises PME/TPE

20%

minimum d'autofinancement pour tout porteur de projets

100%

des dépenses totales éligibles pour les projets de coopération

excepté

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 INNOVATION & EXPERIMENTATION

Transformation ou nouveauté par rapport à l'existant répondant à un besoin local non satisfait

2 DIMENSIONS COLLECTIVE & INCLUSIVE

Projet porté par un bénéficiaire collectif ou à usage collectif & à destination de publics cibles

3 ANCRAGE LOCAL

Projet ancré en Pays de Brest (et non au delà) intégré à l'écosystème local dans une logique de complémentarité par rapport aux initiatives existantes

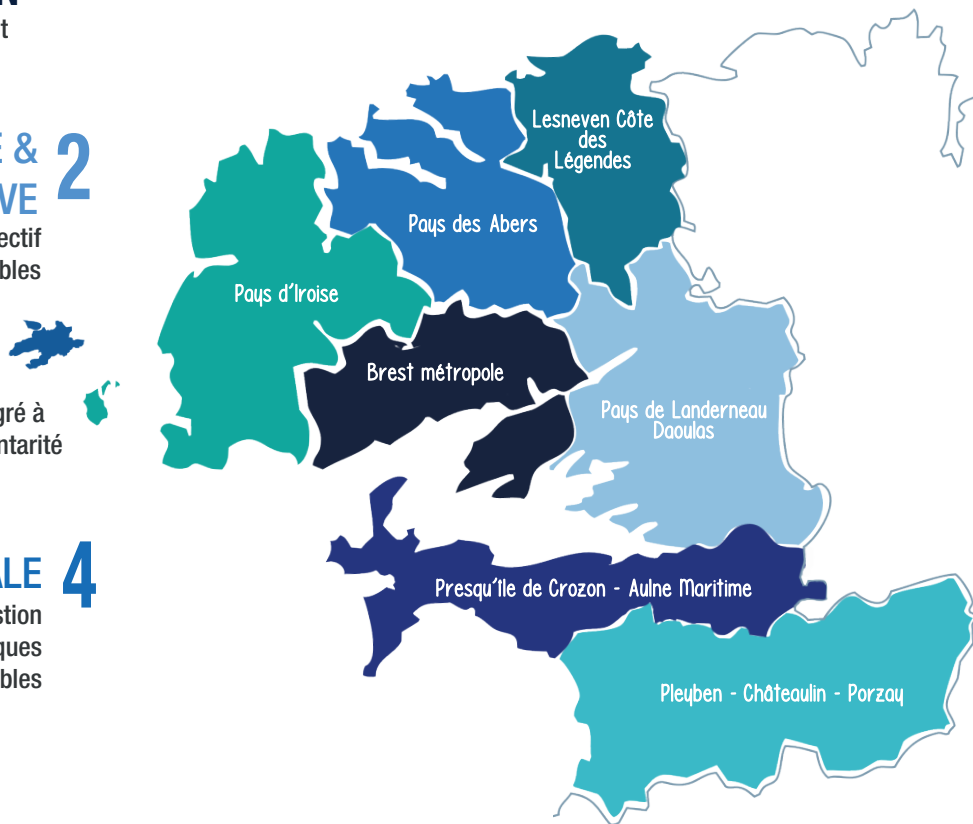
4 TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

L'action présente un progrès en faveur d'une gestion durable des ressources, des milieux ou des pratiques éco-responsables

5 MODÈLE ÉCONOMIQUE & PÉRENNISATION

Faisabilité économique du projet & pérennisation de l'action suite au financement DLAL FEAMPA

#PAYS DE BREST



COFINANÇÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage
en Bretagne



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN



VOTRE CONTACT
AU PÔLE MÉTROPOLITAIN
DU PAYS DE BREST

Luce DEMANGEON

Animatrice DLAL FEAMPA



02 98 00 62 37



luce.demangeon@pays-de-brest.fr